

# LE JOURNAL DE LA RENTREE

## 2017 - 2018

### **CALENDRIER DE RENTRÉE**

#### **OUVERTURE DE L'ADMINISTRATION DURANT L'ETE 2017**

Les services administratifs seront fermés à compter du jeudi 13 juillet au soir et vous accueilleront de nouveau le mardi 22 août à partir de 9h00.

#### **MERCREDI 30 AOUT**

- De 08 H 00 à 10 H 00 : Tests Section Internationale pour ceux qui n'ont pu le faire en Mai. (Uniquement pour les élèves convoqués aux Tests)
- A 10 H 00 : Visite de l'établissement pour les nouveaux élèves qui le souhaitent. Les parents peuvent les accompagner. Deux circuits sont proposés : Collège ; Lycée. (Durée 1H30)

#### **LUNDI 4 SEPTEMBRE**

- 08 H 30 : Rentrée des Classes Préparatoires en salle des devoirs
- 10 H 00 : Rentrée des classes de Terminale en salle des devoirs
- 10 H 00 : Rentrée des classes de Sixième sur la cour du Collège  
*Les 6èmes seront libérés de cours le mardi 05 septembre.*
- 14 H 00 : Rentrée des classes de Seconde en salle des devoirs  
*Les élèves de 2<sup>nde</sup> iront en journée d'intégration le mardi 05 septembre.  
Les cours normaux débiteront le mercredi 06 septembre.*

#### **MARDI 5 SEPTEMBRE**

- 9 H 00 : Rentrée des classes de Troisième en salle des devoirs
- 9 H 30 : Rentrée des classes de Quatrième sur la cour du Collège
- 10 H 00 : Rentrée des classes de Cinquième sur la cour du Collège
- 10 H 00 : Rentrée des classes de Première en salle des devoirs

#### **PHOTOS DE CLASSE**

- **LUNDI 4 SEPTEMBRE** pour les Classes Préparatoires
- **LUNDI 11 ET MARDI 12 SEPTEMBRE** pour le collège et le lycée

#### **MESSE DE RENTREE**

- **MERCREDI 13 SEPTEMBRE à 11 H 00 en salle des devoirs.**

#### **REUNIONS DE PARENTS**

6 <sup>ème</sup> : Le 11 septembre	1 <sup>ère</sup> : Le 18 septembre	4 <sup>ème</sup> : Le 26 septembre
2 <sup>nde</sup> : Le 12 septembre	3 <sup>ème</sup> : Le 21 septembre	C.P.G.E. : Le 21 octobre
Term : Le 14 septembre	5 <sup>ème</sup> : Le 25 septembre	

#### **JOURNEE PEDAGOGIQUE**

*Les élèves n'auront pas de cours le lundi 8 janvier 2018.*

# CALENDRIER ANNUEL

<b>REPARTITION PAR TRIMESTRE</b>	<b>VACANCES</b>
<p><b>1er Trimestre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Collège / Lycée : Du 1er septembre 2017 au 24 novembre 2017</li> </ul>	<p><b>TOUSSAINT :</b> Du Vendredi 20 octobre 2017 après la classe au Lundi 6 novembre 2017 au matin.</p> <p><b>NOËL :</b> Du vendredi 22 décembre 2017 après la classe au lundi 8 janvier 2018 au matin.</p>
<p><b>2ème Trimestre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Collège / Lycée : Du 27 novembre 2017 au 16 février 2018</li> </ul>	<p><b>HIVER :</b> Du vendredi 23 février 2018 après la classe au lundi 12 mars 2018 au matin.</p>
<p><b>3ème Trimestre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Collège : Du 19 février 2018 au 30 mai 2018</li> <li>▪ Lycée (1<sup>ère</sup> et Term.) Du 19 février 2018 au 25 mai 2018</li> <li>▪ Lycée (2<sup>nde</sup>) Du 19 février 2018 au 30 mai 2018</li> </ul>	<p><b>*PRINTEMPS :</b> Du vendredi 20 avril 2018 après la classe au lundi 7 mai 2018 au matin.</p> <p><i>*Ces dates sont susceptibles de modification du fait de la présence des jours fériés de la semaine du 07 au 11 mai 2018. Nous sommes en attente de la réponse du Ministère.</i></p> <p>Lundi 21 mai 2018 : lundi de la Pentecôte</p> <p><b>ETE :</b> Le vendredi 6 juillet 2018 après la classe ; mais la fin des cours sera fixée en fonction des dates d'examens</p>

*Fin du 1<sup>er</sup> semestre : Vendredi 19 janvier 2018.*

## HORAIRES

### COLLEGE :

#### MATIN :

6<sup>ème</sup> / 5<sup>ème</sup> : 8 H 00 – 8 H 55 / 8 H 55 – 9 H 50 / 10 H 05 – 11 H 30\*

*\*ou 11 H 55, une fois par semaine en Section Internationale*

4<sup>ème</sup> / 3<sup>ème</sup> : 8 H 00 – 8 H 55 / 8 H 55 – 9 H 50 / 10 H 05 – 11 H 00 / 11 H 00 – 11 H 55

N.B. : Le mercredi matin, les horaires sont ceux des 4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup> pour tous

#### APRES-MIDI :

6<sup>ème</sup> / 5<sup>ème</sup> : 13 H 25 – 14 H 20 / 14 H 20 – 15 H 15 / 15 H 30 – 16 H 25 / 16 H 25 – 17 H 20 (Sauf en 6ème )

4<sup>ème</sup> / 3<sup>ème</sup> : 13 H 50\* – 15 H 15 / 15 H 30 – 16 H 25 / 16 H 25 – 17 H 20

*\*ou 13 H 25, une fois par semaine en Section Internationale*

**LYCEE :** La matinée peut se terminer à 13h00 pour une reprise de cours à 14h20 ou aller jusqu'à 11h55 pour une reprise à 13h25.

**MATIN :** 8 H 00 – 8 H 55 / 8 H 55 – 9 H 50 / 10 H 05 – 11 H 00 / 11 H 00 – 11 H 55

**APRES-MIDI :** 12 H 05 – 13 H 00 / 13 H 25 – 14 H 20 / 14 H 20 – 15 H 15 / 15 H 30 – 16 H 25 / 16 H 25 – 17 H 20

**NB :** Si, au moment de l'inscription auprès des compagnies de car, un souci se présentait, n'hésitez pas à le faire savoir dès la réouverture du secrétariat, sachant que notre souci est d'œuvrer dans l'intérêt des élèves tout en respectant les contraintes familiales du mieux que nous pouvons.

# ADMINISTRATION

## Horaires

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 8 H à 12 H et de 13 H 30 à 17 H 00. Le secrétariat du collège est fermé le mercredi après-midi.

(Tél : 02.98.44.76.82)

Le bureau de la comptabilité (facturation, self) est ouvert de 9 H à 17 H 15. Il est fermé le mercredi.

(Tél : 02.98.44.54.14)

## Assurance

Il n'y a pas lieu de fournir d'attestation d'assurance à l'établissement. Le contrat souscrit par l'établissement est un contrat global. Si votre enfant est victime d'un accident, il bénéficie automatiquement des garanties de l'Individuelle Accident. Il est couvert toute l'année, 24 h sur 24, 7 jours sur 7. La déclaration devra être effectuée au plus tard dans les 5 jours après l'accident, auprès du secrétariat élèves.

Nouveauté : Tout au long de l'année, vous pourrez télécharger directement l'attestation d'assurance scolaire pour votre enfant dans l'espace Parents d'Elèves sur [www.msc-assurance.fr](http://www.msc-assurance.fr)

## Certificats de scolarité

Les imprimés des Caisses d'Allocations Familiales ou autres, à faire compléter par l'établissement concernant la situation des enfants de + de 16 ans, ne doivent, en aucun cas, être joints au dossier de rentrée de l'élève.

*Des certificats de scolarité vous seront remis par l'intermédiaire de vos enfants à compter de la mi-septembre.*

**Ils seront à photocopier pour tous organismes demandeurs.**

## Prélèvement automatique

*Mandat d'autorisation de prélèvements annuels à expédier pour le 21 août au service comptabilité.*

*(Prélèvement sur 10 mensualités d'octobre à juillet)*

*Pour les voyages, possibilité de prélèvement automatique en 9 échéances de novembre à juillet.*

## Casiers

*Le contrat de location de casier est disponible sur notre site internet : [www.sainte-anne-brest.fr](http://www.sainte-anne-brest.fr)*

*Il est à transmettre, dûment complété aux établissements PAILLARD, si vous souhaitez que votre enfant en possède un.*

### **AMÉNAGEMENT DES ÉPREUVES D'EXAMEN POUR CAUSE DE SITUATION DE HANDICAP.**

### **DISPENSE TOTALE OU PARTIELLE DES ÉPREUVES D'EPS DU BACCALAURÉAT**

Les familles qui ont un enfant susceptible de bénéficier de mesures d'aménagement des épreuves pour le DNB en 3ème, les épreuves anticipées du Bac général en 1ère et du Baccalauréat en terminale, sont priées de se faire connaître auprès du CPE dès la rentrée scolaire. Un dossier leur sera remis avant les vacances de la Toussaint pour initier leur demande.

Les élèves susceptibles d'être exemptés pour les épreuves d'EPS du Baccalauréat en terminale fourniront au plus tôt à leur professeur concerné, avec copie au CPE, la dispense établie par un médecin généraliste ou spécialiste.

Ils seront convoqués ultérieurement devant le médecin scolaire pour l'établissement d'une dispense totale ou partielle des épreuves d'EPS.

## **CARNET DE CORRESPONDANCE**

Il sera remis à chaque élève à la rentrée, on y trouvera le règlement de l'école.

*Ce règlement sera à signer par l'élève et les parents dès le soir de la rentrée.*

*A noter que 2 carnets seront mis en place, 1 pour les collégiens et 1 pour les lycéens.*

Pour tout problème concernant votre enfant, n'hésitez pas à contacter les responsables de la Vie Scolaire :

- au Collège au 02 98 44 37 38 (sauf le mercredi après-midi)
- au Lycée au 02 98 44 37 47

# ***FOURNITURES SCOLAIRES ET LIVRES***

## ➤ **Livres**

Les élèves, de la 6<sup>ème</sup> à la Terminale, recevront leurs livres le jour de la rentrée.

**NB :** Le jour de la rentrée, les collégiens prévoiront simplement de quoi écrire. Il est inutile de surcharger les cartables.

Les lycéens se muniront de leur agenda et d'un trieur.

➤ **Fournitures scolaires :** Tous les élèves du Collège reçoivent une liste de fournitures ci-jointe.

## ***INFORMATIQUE***

Les élèves doivent utiliser un mot de passe pour accéder au réseau informatique. Un mot de passe individuel est donné à chacun dès son arrivée au collège ou au lycée et reste valable tout au long de la scolarité à Sainte-Anne. Il ouvre un compte individuel et personnel sur le réseau. Il n'est pas légal d'accéder aux données d'un autre compte que le sien. Pour protéger ses données, ne pas divulguer son mot de passe.

Tout élève de l'établissement signera la charte informatique permettant une utilisation générale du réseau.

## ***SELF ET CAFETERIA***

Les élèves pourront déjeuner au self dès la rentrée et à la cafétéria à partir du 4 septembre. Vous trouverez le détail ci-joint.

**N.B :** *Les lycéens qui souhaitent déjeuner à la cafeteria dès le 1<sup>er</sup> jour doivent faire un règlement d'un montant minimum de 20 euros pour le 21 Août à la comptabilité, afin d'approvisionner leurs comptes.*

## ***STATIONNEMENT***

Le parking (rue Lamotte-Picquet) est réservé aux professeurs et au personnel de l'établissement.

Pour des raisons de sécurité, il est toutefois demandé aux familles de n'utiliser ce parking qu'en cas de stricte nécessité. Vous pouvez vous garer dans les rues qui jouxtent Sainte-Anne ou sur le parking de la Porte de la Brasserie.

## ***RENDEZ-VOUS...***

Madame BEAUVILLARD, Directrice est à la disposition des parents, sur rendez-vous (à prendre par courrier ou par téléphone au secrétariat de direction).